

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 euros, dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 345 130 488 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un Jeu sans obligation d'achat** (avec une double mécanique : **un tirage au sort et un concours**) **valable du 24/06/2021 au 16/08/2021 inclus, intitulé « Recycle ton masque »** (ci-après le « Jeu »), **formulaire** accessible via Internet sur le site <https://www.carrefour.fr/enseignes/city> (ci-après le « Site ») cliquer sur je participe dans la publication #Recycletonmasque et pour prendre les photographies pendant les horaires d'ouverture des magasins à enseigne Carrefour City participants ci-après désignés « Magasins Participants ». La liste des Magasins Participants figure en annexe du présent règlement

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu. (Ci-après le « **Participant** »).

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour participer au tirage au sort, le Participant doit entre le **24/06/2021** et le **09/08/2021** pendant les horaires d'ouverture des Magasins Participants :

- Se prendre en photographie en déposant son masque dans l'une des boîtes du dispositif dans un des Magasins participants. Il est rappelé que tous les gestes barrières à la propagation du Covid-19 devront être respectés par le Participant lorsqu'il se photographie (notamment port du masque).
- Le Participant doit remplir le formulaire et préciser : sa civilité, son nom, son prénom, son numéro de téléphone, son adresse électronique ainsi que le nom du Magasin Participant dans lequel il a jeté son masque usagé
- Déposer la ou les photographies (maximum 2 par participation) sur le Site.
- Confirmer sa participation en cochant la case « j'ai lu et j'accepte le règlement de jeu » et « soumettre »

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

Il est rappelé que la participation au tirage au sort est limitée à trois (3) participations pendant toute la durée du Jeu.

- **Pour le Concours :**

- Les Participants ayant participé aux tirages au sort du 24 juin au 9 août 2021 seront automatiquement inscrits au concours. Les Participants auront la possibilité de continuer à déposer leurs photos jusqu'au 16 août 2021 (16h00).

Le Participant ne peut gagner qu'une seule fois au concours et ce même s'il a participé 3 fois au tirage au sort.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a au total 10 gagnant(s) pour l'ensemble du Jeu.

- **Pour le tirage au sort, il y a 7 gagnants désignés comme suit :**

- **1^{er} tirage au sort, le 29/06/2021**
- **2^{ème} tirage au sort, le 05/07/2021**
- **3^{ème} tirage au sort, le 12/07/2021**
- **4^{ème} tirage au sort, le 19/07/2021**
- **5^{ème} tirage au sort, le 26/07/2021**
- **6^{ème} tirage au sort, le 02/08/2021**
- **7^{ème} tirage au sort, le 09/08/2021**

- **Pour le concours, il y a 3 gagnants** qui seront désignés par jury composé par 3 membres de la Société Organisatrice. Après avoir déposé la Photographie sur le Site et une fois celle-ci approuvée par la Société organisatrice, le jury **délivrera le 17/08/2021 pour désigner les 3 gagnants.**

Seuls les participants ayant renseigné toutes les informations demandées dans le formulaire de participation pourront participer au Jeu.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

Les Participants qui n'auront pas été désignés Gagnant n'en seront pas informés, et il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y a, **au total**, 10 lots mis en jeu dans le cadre du jeu, répartis comme suit :

- **Pour le tirage au sort :**

- **Une** Carte cadeau Carrefour d'une valeur commerciale de trente (30) euros valable un (1) an dans tous les magasins des enseignes Carrefour, Carrefour Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express sauf carburant.

Il y a, **au total**, 7 cartes cadeau Carrefour à gagner

- **Pour le concours :**

- **Une cafetière Nespresso Pixie Krups** d'une valeur commerciale de cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (129,99€) TTC.

Il y a, **au total**, trois (3) à gagner.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

Le gagnant sera informé par un appel téléphonique, dans la semaine du tirage au sort ou de la délibération du jury. Il devra alors se rendre dans le magasin de référence indiqué dans son formulaire pour récupérer sa dotation.

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

ARTICLE 8 : RESPECT DES DROITS D'AUTEURS, DES TIERS ET DES PERSONNES PAR LES PARTICIPANTS

Les Photographies devront avoir été réalisées par les Participants. Chacun d'eux s'engage à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteur (articles L.111-1 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle) ainsi que la loi sur la protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970).

Chaque Participant à ce Jeu s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires des personnes ayant participé, de quelque manière que ce soit, à la réalisation de la Photographie et susceptible de détenir des droits quels qu'ils soient sur la Photographie.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une inobservation quelconque des alinéas ci-dessus.

En fournissant la Photographie, les Participants sont tenus au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils leurs appartiennent en conséquence de s'assurer que le stockage et la diffusion de la Photographie ne constitue pas :

- § Une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers,
- § Une atteinte aux droits de la personnalité (notamment droit à l'image, droit au nom, diffamation, insultes, injures, respect de la vie privée, etc.);
- § Une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie infantine, etc.).

A défaut, les Photographies seront retirées et le compte du Participant sera désactivé sans formalité préalable. En outre le Participant encoure, à titre personnel, des sanctions pénales spécifiques au contenu litigieux (peines d'emprisonnement et amende), outre la condamnation éventuelle au paiement de dommages et intérêts.

Compte tenu du caractère communautaire du Site et par respect pour les sensibilités de chacun, il appartient aux Participants de conserver une certaine éthique quant aux Photographies mises en ligne.

RÈGLEMENT DE JEU

« RECYCLE TON MASQUE »

ARTICLE 9 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES PAR LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Dans les clauses suivantes du présent article, le mot « œuvre » désignera toute photographie déposée sur les sites dans le cadre du présent Jeu, et le mot « auteur » désignera le Participant qui l'aura transmise.

L'auteur cède exclusivement à la Société Organisatrice et à titre gratuit la totalité des droits patrimoniaux attachés à son œuvre et notamment les droits de représentation, de reproduction, de numérisation et d'adaptation de celle-ci.

Cette cession est consentie pour une exploitation pour le monde entier, pour la durée maximale légale de protection des droits de l'auteur et ses ayants droits.

Chaque auteur conserve un droit moral sur son œuvre, et en conséquence celui de voir son nom cité chaque fois que son œuvre le sera. Les Participants autorisent donc la Société Organisatrice à publier leurs coordonnées et les œuvres dont ils sont les auteurs, et ce à titre gratuit.

Au titre des droits de reproduction, la Société Organisatrice pourra en toute liberté reproduire l'œuvre ou des extraits de celle-ci par tout procédé de fixation matérielle existant ou à venir sur tout support, en tout format, et notamment :

Sites internet, intranet, CD, DVD ou tout autre support d'enregistrement numérique, livres, brochures, catalogues, tarif, P.L.V., packaging, papeterie, invitations, documents de communication interne et/ou d'information journalistique dans la presse professionnelle ou grand public, reproductions en 2 ou 3 dimensions telles que jouets, objets publicitaires, multimédia...

Au titre des droits de représentation, la Société Organisatrice pourra en toute liberté diffuser, représenter ou faire représenter l'œuvre au public par tout procédé, par tous moyens directs ou indirects notamment par toutes projections cinématographiques, vidéographiques et par télédiffusion, quelque soit son mode, en particulier sur tous sites internet, par voie hertzienne, par TNT, par câble et par satellite, et d'une façon générale par toutes formes de communication directes ou indirectes auprès du public.

Au titre des droits d'adaptation, la Société Organisatrice pourra en toute liberté adapter et modifier l'œuvre, et notamment pourra réaliser toutes formes de déclinaison de l'œuvre, tout arrangement de couleurs, sur tous formats, par tous procédés techniques et sur tous supports incluant notamment les séquences animées d'images avec ou sans le concours de l'auteur, ces modifications soient effectuées par les services de la Société Organisatrice ou par des agents extérieurs de son choix.

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

Au titre des droits de numérisation, la Société Organisatrice pourra en toute liberté, enregistrer tout ou partie des œuvres sur un ou des supports informatiques et/ou électroniques. Cet enregistrement numérique pourra être dupliqué sur tout support, notamment disquette, disque dur, zip, cédérom...

L'auteur de l'œuvre garantit à la Société Organisatrice la jouissance pleine et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque. Il s'interdit de consentir toute autre cession de droit à des tiers sur la même œuvre.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique.

ARTICLE 11 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

RÈGLEMENT DE JEU **« RECYCLE TON MASQUE »**

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 12 : REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet www.carrefour.fr ou par simple demande écrite envoyée **avant le 20/08/2021 (cachet de la poste faisant foi)** à :

Carrefour Proximité, Recycle ton masque
93 avenue de Paris - CS 15105
91342 Massy Cedex

RÈGLEMENT DE JEU
« RECYCLE TON MASQUE »

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION

11.1 La loi applicable du présent règlement est la loi française.

11.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

Carrefour Proximité, Recycle ton masque
93 avenue de Paris - CS 15105
91342 Massy Cedex

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

11.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

RÈGLEMENT DE JEU
« RECYCLE TON MASQUE »

ANNEXE - Liste des magasins participants à l'opération Recycle ton masque

| ENSEIGNE | Adresse | Code Postal | Ville |
|----------------|---|-------------|-------|
| CARREFOUR CITY | 43 rue Richelieu | 75001 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 15 rue du 4 septembre | 75002 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 142 rue de Montmartre | 75002 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 17 Boulevard Saint Martin | 75003 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 53, rue Turbigo | 75003 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 42 rue Turbigo | 75003 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 34 rue de Rivoli | 75004 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 115/117, rue St Antoine | 75004 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 37 rue Lacépède | 75005 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 35 rue Jussieu | 75005 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 34 rue Monge | 75005 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 84, rue Notre Dame des Champs | 75006 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 84, rue Saint Dominique | 75007 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 42, Avenue de la Motte Picquet, Ecole Militaire | 75007 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | Beaupassage 53-59 rue de Grenelle | 75007 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 35 rue de Ponthieu | 75008 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 58 rue de la Boétie | 75008 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 41bis Bd des Batignolles | 75008 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 204 rue du Faubourg St Honoré | 75008 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | Ctre Cial St Lazare Paris, 1 cours du Havre | 75008 | PARIS |

RÈGLEMENT DE JEU
« **RECYCLE TON MASQUE** »

| | | | |
|----------------|-----------------------------------|-------|-------|
| CARREFOUR CITY | 58, rue Pigalle | 75009 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 7 rue Caumartin | 75009 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 12 rue Chateaudun | 75009 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 9, rue du faubourg Montmartre | 75009 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 8, rue Notre Dame de Lorette | 75009 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 152-154 rue Lafayette | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 206 rue Lafayette | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 8, Fbg St Martin | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 12 rue du Fbg St Denis | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 24 rue de la Grange aux Belles | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 7 rue Lucien Sampaix | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | Gare du Nord, 18 rue de Dunkerque | 75010 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 48, rue de Malte | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 123 rue de Charonne | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 142, avenue Ledru-Rollin | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 39/43 avenue de Parmentier | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 32, rue de Sedaine | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 82 rue de la Roquette | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 127 - 131 rue du Chemin vert | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 8 rue de la Fontaine au Roi | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 74 bd de Voltaire | 75011 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 36-46 rue de Wattignies | 75012 | PARIS |

RÈGLEMENT DE JEU
« RECYCLE TON MASQUE »

| | | | |
|----------------|------------------------------------|-------|-------|
| CARREFOUR CITY | 100 rue du Faubourg St Antoine | 75012 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 34 rue de Citeaux | 75012 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 5 Cour ST Emilion - Bercy Village | 75012 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 166 , Bd Masséna | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 64 Avenue Gobelins | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 72-76, rue du Château des Rentiers | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 33 rue de Vergniaud | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 50, rue Domremy | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 53, Avenue d'Italie | 75013 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 85 Avenue du Maine | 75014 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 149-153 rue Raymond Losserand | 75014 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 13 rue de la Tombe Issoire | 75014 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 9 rue de Brézin | 75014 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 293/295, rue de Vaugirard | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 21 rue Violet | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 100-102 rue de la Croix Nivert | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 365 rue de Vaugirard | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 45 rue Lecourbe | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 62/64, Avenue Emile Zola | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 19, rue de Chauvelot | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 122 rue de la Convention | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 27 Villa Croix Nivert | 75015 | PARIS |

RÈGLEMENT DE JEU
« RECYCLE TON MASQUE »

| | | | |
|----------------|--------------------------|-------|-------|
| CARREFOUR CITY | 33 rue de Frémicourt | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 115, rue de Vaugirard | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 97 Bd de Grenelle | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 54 rue des Entrepreneurs | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 148 rue du Théâtre | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 81 rue de Cambronne | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 122-123 av Félix Faure | 75015 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 114 rue Michel Ange | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 6, rue Rémusat | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 16 rue Théophile Gautier | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 6, rue Saint Didier | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 12 rue de Chaillot | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 75 rue Lauriston | 75016 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 86, Avenue de Clichy | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 175 av de Clichy | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 50/54 rue Pouchet | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 36, rue Renaudes | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 85 rue Jouffroy d'Abbans | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 23 Avenue de Clichy | 75017 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 31 rue Ramey | 75018 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 75, rue Riquet | 75018 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 4 rue Marx Dormoy | 75018 | PARIS |

RÈGLEMENT DE JEU
« RECYCLE TON MASQUE »

| | | | |
|----------------|-----------------------------|-------|-------|
| CARREFOUR CITY | 136 rue Lamarck | 75018 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 63 rue Fessart | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 51 bis rue du Gral Brunet | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 28 rue Eugène Jumin | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 32 rue de Laumière | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 29-33 Avenue de Laumière | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 7 rue des Ardennes | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 296 rue de Belleville | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 1 Avenue Secrétan | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 44/46 Avenue de Flandres | 75019 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 13/15 Etienne Dolet | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 38 rue de Ménilmontant | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 40 rue de la cour des noues | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 61/63, Rue Haxo | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 1, rue Haxo | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 30, Bd de Belleville | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 8 rue de Belleville | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 77/79, Bd Davout | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 228 rue des Pyrénées | 75020 | PARIS |
| CARREFOUR CITY | 55 - 57 rue des Pyrénées | 75020 | PARIS |